

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD715

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure et Mme Le Dissez

ARTICLE 9

À l'alinéa 53, substituer aux mots :

« d'experts de l'outre-mer »,

les mots :

« de spécialistes de la biodiversité ultramarine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.